

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Juillet 2020 - N° 11

Mot du Maire

Dans un premier temps, je souhaitais à nouveau vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée à travers vos votes le 15 mars 2020. Depuis les élections, la crise sanitaire a profondément modifié le déroulement de ce début de mandat. Ainsi, des projets ont été différés et des manifestations annulées. Cependant, nous avons pu depuis le 26 mai 2020 installer le nouveau conseil municipal et constituer les différentes commissions qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous. Nous nous sommes déjà réunis lors de 3 conseils municipaux et lors de différentes commissions. Nous voilà repartis pour 6 années de mandat pendant lesquelles nous nous efforcerons d'appliquer les projets engagés et à venir...

Isabelle FAFET
Maire de Le Fayel

Constitution du conseil :

Maire Mme FAFET Isabelle

Adjoints 1^{er} : Mr BOCHANT Marc
2^{ème} : Mme FELISAZ Annie

Conseillers municipaux

Mesdames,
LABYE Monique
MOULIGNEAUX Rénata
Messieurs,
DE COSSE BRISSAC Edouard
DUFROY François
GEOFFROY Francis
MORENO Noël
THAYE Yohan
SAURA José

Secrétaire

Mme GENEVISSE Sophie

Effectif Total

11 membres + 1 Secrétaire

Délégations :

**Communauté de
Commune de la Plaine
d'Estrees (CCPE)**

Titulaire : Mme FAFET Isabelle
Suppléant : Mr BOCHAND Marc

**Syndicat des Energies de
la Zone Est de l'Oise
(SEZEO)**

Premier Titulaire : Mr BOCHAND
Marc
Deuxième Titulaire : Mr THAYE
Yohan

**L'Association pour le
Développement et
l'Innovation numérique
des Collectivités (ADICO)**

Titulaire : Mr THAYE Yohan
Suppléant : Mr DUFROY François

**Syndicat des Eaux
Potables de Longueil
Sainte Marie (SIAP)**

Premier Titulaire : Mr FAFET
Isabelle
Deuxième Titulaire : Mr de
COSSE BRISSAC Edouard
Suppléante : Mme FELISAZ Annie

Ecole de Chevrières

Titulaire : Mme FAFET Isabelle
Suppléante : Mme
MOULIGNEAUX Rénata

**Syndicat Mixte
Oise Aronde (SMOA)**

Titulaire : Mr BOCHAND Marc
Suppléant : Mr DUFROY François

**Syndicat Mixte de
l'Oise Très Haut Débit
(SMOTHD)**

Titulaire : Mr THAYE Yohan
Suppléante : Mme FAFET Isabelle

**Association
Départemental des
Territoires de l'Oise
(ADTO)**

Titulaire : Mr MORENO Noël
Suppléant : Mr DUFFROY
François

Délégué à la Défense

Titulaire : Mr THAYE Yohan

Commissions Communales :

**Commission d'Appel
d'Offre**

Titulaire : Mr MORENO Noël
Mme FELISAZ Annie
Mme MOULIGNEAUX Rénata

**Commission Communal
des Impôts Directs**

Suppléants : Mme LABYE
Monique
Mr THAYE Yohan
Mr BOCHAND Marc

Presidente : Mme FAFET Isabelle
Titulaires : (à déterminer)

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Commission d'action Sociale

Membres : Mme LABYE Monique
Mme MOULIGNEAUX Rénata
Mme FELISAZ Annie
Mme BOCHAND Chantal
Mr MORENO Noël
Mr DUFROY François
Mme VAN HOUTEGHEM Karine

Commission de Contrôle des Listes Electorales

Titulaire : Mme LABYE Monique
Suppléant : Mr GEOFROY Francis

Commission Entretien et Travaux du Village

Membres : Mme FAFET Isabelle
Mme FELISAZ Annie
Mme LABYE Monique
Mme MOULIGNEAUX Rénata
Mr de COSSÉ BRISSAC Edouard
Mr DUFROY François
Mr GEOFROY Francis
Mr THAYE Yohan
Mr MORENO Noël
Mr SAURA José
Mr BOCHAND Marc

Commission Grands Travaux

Membres : Mme FAFET Isabelle
Mme FELISAZ Annie
Mme LABYE Monique
Mme MOULIGNEAUX Rénata
Mr de COSSÉ BRISSAC Edouard
Mr DUFROY François
Mr GEOFFROY Francis
Mr THAYE Yohan
Mr MORENO Noël
Mr SAURA José
Mr BOCHAND Marc

Commission Animations

Membres : Mme FAFET Isabelle
Mr DUFROY François
Mr THAYE Yohan
Mr MORENO Noël
Mr GEOFROY Francis
Mr BOCHAND Marc

Commission PLU et Urbanisme

Membres : Mme FAFET Isabelle
Mme FELISAZ Annie
Mme LABYE Monique

Mr de COSSÉ BRISSAC Edouard
Mr MORENO Noël
Mr SAURA José

Commission Finance

Membres : Mme FAFET Isabelle
Mme FELISAZ Annie
Mme LABYE Monique
Mr de COSSÉ BRISSAC Edouard
Mr THAYE Yohan
Mr SAURA José

Commission Communication

Membres : Mme FAFET Isabelle
Mme MOULIGNEAUX Rénata
Mme LABYE Monique
Mr MORENO Noël
Mr THAYE Yohan
Mr DUFROY François

Commission Décoration de Noël

Membres : Mr THAYE Yohan
Mme GEOFROY Francis
Mme SAURA José
Mr BOCHAND Marc
Mr DUFROY François
Mr MORENO Noël

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est le mardi 1^{er} septembre 2020. Tous les élèves rentrant à l'école primaire Denise Bertin à Chevrières, le collège à Estrées Saint Denis et le Lycée à Compiègne et empruntant les transports scolaires doivent obligatoirement s'inscrire si ce n'est pas encore fait. Pour procéder à l'inscription aux transports scolaires, deux possibilités vous sont proposées :

1. **Privilégiez l'inscription en ligne** sur le site sécurisé oise-mobilite.fr en accédant à la rubrique « Scolaires ». Vous aurez la possibilité d'éditer un titre provisoire :

Si vous étiez inscrit au transport scolaire en 2019-2020, cliquez sur **Renouvellement et connectez-vous** avec vos identifiants et votre

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

mot de passe. Si vous avez perdu votre mot de passe, il vous suffit de cliquer sur "Vous avez oublié vos identifiants et mot de passe, cliquez ici" et vous le recevrez automatiquement sur votre boîte mail.

2. Complétez le formulaire d'inscription au format papier téléchargeable sur le site oise-mobilite.fr et adressez-le au délégataire de transport ATRIOM.

La Région Hauts-de-France investit pour nos enfants et pour préparer l'avenir, tout en préservant le pouvoir d'achat des familles.

C'est pourquoi la Région a décidé d'accorder la **gratuité des transports scolaires à vos enfants à partir de la rentrée 2020-2021.**

Photos prises pendant le confinement qui montrent que nous avons un joli village à préserver...



Plan Local d'Urbanisme

Prochaines étapes du PLU :

- Arrêt de projet de PLU soumis au conseil municipal,
- Arrêt de projet de PLU soumis à la commission aménagement de la CCPE,
- Consultation des personnes publiques associées (Architecte Bâtiment de France, Chambre de l'agriculture...)
- En fonction des retours (positifs ou négatifs), organisation d'une enquête publique sur le projet de PLU...

Annulation des festivités :

Etant donné les circonstances sanitaires actuelles, dans un esprit de prévoyance et sécurité à autrui, le conseil municipal a décidé d'annuler toutes les festivités qui étaient prévues dans le village. Seules les commémorations seront maintenues tout en veillant au respect des mesures de sécurité sanitaire. Les réservations de la salle communale sont aussi annulées pour les événements privés (anniversaires, mariages...). Voici la réponse de la Préfecture à une demande de Madame le Maire par rapport à la location de la salle :

« Les locations des salles des fêtes sont à nouveau autorisées pour les rassemblements de plus de 10 personnes, dans les conditions prévues par le décret du 31 mai 2020 modifié applicables aux établissements recevant du public (ERP) de type "L", à savoir :

- Obligation de respecter les mesures d'hygiène définies en annexe 1 du décret précité et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes (article 1er du décret précité).
- Obligation de port du masque pour toute personne

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

de onze ans ou plus à l'intérieur de l'établissement (article 27).

- Les personnes accueillies ont une place assise (article 45), ce qui interdit les réceptions debout et les activités dansantes.

- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble (article 45).

- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation précitées (article 45)... »

Nous vous tiendrons informés dès que des mesures d'assouplissement seront mises en place.



Nous félicitons les nouveaux bacheliers 2020 et les invitons à transmettre la copie de leur diplôme en Mairie pour pouvoir les récompenser comme pour ceux de l'année 2019.



Nous tenons à remercier les habitants qui aident dans l'application du programme « zéro phyto » en participant activement au désherbage de leurs trottoirs et caniveaux, sachant que notre employé communal (Monsieur Burg Cyprien) est présent seulement le mardi. Aussi, nous invitons tous les fayelois

à contribuer au désherbage de leurs trottoirs et nous les en remercions par avance.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

A l'unanimité les membres du conseil municipal présents le 30 juin 2020 décident de maintenir inchangés les taxes directes locales soit : Taxes foncières propriétés bâties et non bâties.

Animaux domestiques :

Suite à des constats de négligence envers des animaux domestiques dans notre commune, nous vous rappelons que tout propriétaire a obligation de satisfaire aux besoins vitaux et au bien être de leur animal. Nous invitons les témoins de ce type de comportement à contacter la SPA dont le rôle est aussi d'intervenir dans ces situations.

(SPA : 03 44 40 21 20)

Rappel des Permanences Mairie :

Mardis 15h - 17h

Vendredis 15h - 18h

Les permanences ne seront pas assurées au mois d'août.

Mairie de Le Fayel

586 rue des Lombards

60680 LE FAYEL

tel: 03 44 83 90 23

mairie-le-fayel@wanadoo.fr

Bel été 2020 à tous !

à bientôt...